

OUZBÉKISTAN. AU PAYS DE LA TORTURE SYSTÉMATIQUE

Le 29 mars dernier, élections présidentielles en Ouzbékistan. Sans surprise, et avec un taux de soutien falsifié de 91 %, classique d'une dictature, Islam Karimov a entamé un quatrième mandat présidentiel. Arrivé au pouvoir il y a 26 ans, le despote s'y maintient grâce au régime autoritaire qu'il a mis en place. Peu d'espoir de changement dans cet État, donc. Un État qui, selon l'ACAT, est l'un des plus répressifs de l'espace post-soviétique. La torture y est systématique, encouragée par les représentants de l'État, et fait l'objet d'une impunité totale.

« Systématique », « impunie » et même « encouragée » : tels sont les qualificatifs utilisés ces dernières années par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) au sujet de la torture en Ouzbékistan¹. Malgré la ratification de conventions internationales et l'introduction, dans la législation nationale, d'un ensemble de règles visant à protéger les libertés individuelles, la situation des droits fondamentaux est dramatique. Elle s'est considérablement dégradée depuis la répression dans le sang, il y a dix ans, des manifestations d'Andijan (voir encadré).

Tous les mouvements d'opposition sont interdits, le moindre courant dissident est réprimé et les Ouzbeks souffrent dans une totale omerta : il n'y a plus aucune ONG internationale indépendante dans le pays depuis 2011 et le gouvernement refuse la visite d'experts indépendants et onusiens tels que le Rapporteur sur la torture, interdit de visite depuis sa venue en 2002.

Une méthode d'enquête ordinaire

Ici, la torture a été érigée en système. Toute personne soupçonnée d'avoir commis une infraction est susceptible d'être torturée. Les enquêteurs, les forces de sécurité relevant directement du ministère de l'Intérieur, le personnel pénitentiaire et les agents du service de renseignement sont les principaux acteurs de ce système tortionnaire.

La torture vise particulièrement les personnes accusées d'être membres de partis politiques d'opposition, comme les

membres et sympathisants d'ERK et Birlik (deux partis politiques laïques d'opposition), ou d'appartenir à des organisations religieuses interdites. L'appartenance supposée ou réelle à un mouvement islamique interdit (le Mouvement islamique d'Ouzbékistan, l'Union djihad islamique, Hizb-ut-tahrir, etc.) entraîne un risque accru de torture ou de mauvais traitements en cas de détention. Les musulmans qui pratiquent leur religion en dehors d'organisations contrôlées par l'État, mais qui n'ont aucun lien avec ces mouvements islamiques, sont tout de même arrêtés pour des motifs aussi vagues que « subversion », « tentative de renversement de l'ordre constitutionnel » ou « activités antigouvernementales », et subissent des tortures en détention. Les militants des droits de l'homme et les journalistes indépendants sont systématiquement torturés ou soumis à des traitements cruels, inhumains ou dégradants lors de leur arrestation ou détention.

Des informations faisant état de stérilisations forcées ont aussi été reçues par l'ACAT ces dernières années. C'est le cas de Mutabar Tajibaeva, qui allègue en avoir été victime en prison en 2008. Des enquêtes journalistiques font état d'autres cas, notamment dans les provinces rurales, dans le cadre d'une politique plus large de contrôle des naissances.

Détenu pour avoir « mal épluché les carottes »

La prolongation abusive et arbitraire de peines de prison est une pratique récurrente, constatée par l'ACAT ces dernières



Des prévenus pendant un procès

années. Ces extensions de peine, souvent de plusieurs années pour des motifs aussi absurdes que « *ne se lève pas assez vite à l'ordre donné par le gardien* » (*sic*) ou « *a mal épluché les carottes* » ont un effet dévastateur sur ces personnes. En mars 2014, le défenseur des droits de l'homme Ganikhon Mamatkhonov devait sortir de prison après avoir purgé cinq ans de prison. Son fils a été informé, par l'administration pénitentiaire, que la peine avait été prolongée de trois années supplémentaires car il s'était « *rendu aux toilettes sans permission* » à trois reprises.

Dangereux renvois

Face à la répression et l'arbitraire, certains essaient de s'échapper du pays. Mais ceux qui y parviennent et demandent asile à l'étranger courent le risque d'être torturés en cas de renvoi en Ouzbékistan. La CEDH a interdit, dans de nombreuses affaires, le renvoi de personnes vers l'Ouzbékistan en raison de ces risques. En 2012, l'ACAT a été à l'origine d'une décision du Comité des Nations unies contre la torture qui a considéré que « *l'extradition par l'État partie (en l'occurrence le Kazakhstan) de plaignants vers l'Ouzbékistan était une violation de l'article 3 (interdiction de la torture)* ». L'ACAT représentait 29 individus, réfugiés ou en cours de procédure d'asile au Kazakhstan. Ils ont été renvoyés de force vers leur pays malgré les risques évidents de torture. Le Comité contre la torture, comme le Comité des droits de l'homme des Nations unies et la CEDH ont exprimé leurs plus grandes réserves concernant la fiabilité d'assurances diplomatiques proposées par les autorités ouzbèkes, en estimant qu'elles ne garantissaient pas une protection contre la torture. Dans le cas de ces 29 individus extradés, l'ACAT a reçu des informations crédibles faisant état de tortures après leur retour. ●

MASSACRE D'ANDIJAN : 10 ANS APRES, TOUJOURS PAS DE JUSTICE

En mai 2005, des manifestations ont éclaté dans la ville d'Andijan pour protester contre le chômage, les répressions du régime et le procès de 23 petits entrepreneurs. Sans aucune sommation, les soldats ont ouvert le feu à la mitrailleuse lourde sur la foule désarmée. À la suite de ce drame, la répression s'est renforcée dans le pays et le contrôle sur la société ouzbèke s'est accru. L'embryon de société civile qui existait a été réduit à néant. Retour sur un massacre resté impuni.

13 mai 2005 : massacre d'Andijan

187 : nombre officiel de morts (dont une moitié de policiers et de militaires)

Inconnu : le nombre réel de morts. Impossible de le connaître encore aujourd'hui. Entre plusieurs centaines et 1500 hommes, femmes et enfants tués selon les ONG et observateurs

0 : nombre de personnes jugées et condamnées pour ce massacre

0 : nombre d'enquêtes internationales et/ou indépendantes acceptées par l'Ouzbékistan

970 : nombre de jours passés en prison sous la torture par Mutabar Tajibaeva, défenseuse des droits de l'homme ouzbèke qui a enquêté sur ce massacre. Elle a reçu, en décembre 2014, le 1^{er} prix Engel-Dutertre de la Fondation ACAT

26 millions : le prix du silence ? C'est, en tout cas, la somme versée par l'Allemagne en 2010 pour louer la base militaire de Termez au sud de l'Ouzbékistan. L'Allemagne, comme tous les pays occidentaux, a mis en sourdine ses critiques envers la situation des droits de l'homme après que les États-Unis ont été contraints de quitter leur base militaire en 2005. Ils avaient dénoncé le massacre d'Andijan. Depuis lors, les intérêts stratégiques et militaires dans la région semblent prévaloir. Les États occidentaux ignorent délibérément les graves violations commises.

1. Voir, par exemple, le jugement « Yakubov c. Russie » [application n° 7265/10 du 8 novembre 2011, § 82].